

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1531

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

804 810 851 RCS Lyon.

SMART ACCESS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 5700.00 EUR.

Adresse : 96, Rue Du Repos, 69007 Lyon.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : BERNARD & FRANCK LOPEZ Société par Actions Simplifiée Au capital social de 8.000 euros Siège social : 96 rue du Repos 69007 LYON ——— 504 209 347 RCS LYON ——— SMART ACCESS Société par Actions Simplifiée Au capital social de 5.700 euros Siège social : 96 rue du Repos 69007 LYON ——— 804 810 851 RCS LYON ——— AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE BERNARD & FRANCK LOPEZ (ABSORBEE) PAR LA SOCIETE SMART ACCESS (ABSORBANTE) La société BERNARD & FRANCK LOPEZ et la société SMART ACCESS, sus-désignées, ont établi le 3 octobre 2025, par acte sous-seing privé à LYON, un projet de traité de fusion. Aux termes de ce projet, la société BERNARD & FRANCK LOPEZ ferait apport à titre de fusion-absorption à la société SMART ACCESS de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la société BERNARD & FRANCK LOPEZ, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la société BERNARD & FRANCK LOPEZ devant être dévolue à la société SMART ACCESS dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. Les comptes de la société BERNARD & FRANCK LOPEZ et de la société SMART ACCESS, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31.12.2024, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées. Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les apports de la société absorbée sont évalués à leur valeur nette comptable au 31.12.2024, conformément aux prescriptions comptables fixées par les articles 710-1 et suivants du Plan comptable général L'évaluation faite sur la base desdites valeurs aboutit à une valeur des éléments d'actif apportés égale à 370.250 € et des éléments de passif pris en charge égale à 174.096 €, soit un actif net apporté égal à 196.154 €. Aucune prime de fusion n'a été constaté. Il n'a pas été établi de rapport d'échange. La fusion aura un effet comptable et fiscal rétroactif au 1er janvier 2025. Dépôt projet de fusion : le projet de fusion établi le 3 octobre 2025 a été déposé, au nom des deux sociétés, le 9 octobre 2025 au Greffe du Tribunal des Activités Economiques de LYON. POUR AVIS : les représentants légaux des sociétés absorbante et absorbée..